



Communauté de Communes
47, rue St Barthélémy
54 280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Fax : 03 83 31 73 13
E-mail : grand.couronne@wanadoo.fr
Site: www.cc-grand-couronne.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2012 LENONCOURT

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MILLE DOUZE , LE QUATRE JUILLET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND COURONNE ETANT RASSEMBLE EN SESSION ORDINAIRE A LENONCOURT , APRES CONVOCATION LEGALE DU VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DOUZE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

AGINCOURT	- E.DROUVILLE
AMANCE	-
BOUXIERES AUX CHENES	- A. DONNOT/ A. TISSERAND / L.BRUGIERE / M.NAJEAN /O.MARCHAL
BUISSONCOURT	- JP.JAILLANT/ R. MASSON
CERVILLE	- Y.COQUERON
CHAMPENOUX	- HP.GUIMONT/C.GUILLAUME/P.GERARDOT/B.LEMONNIER/
DOMMARTIN SOUS AMANCE	- D.MATHEY/M. MOUGENOT / JP. MARANGE
ERBEVILLER SUR AMEZULE	- J. ODILLE / C. RENAUD
EULMONT	- S. MARCHAL / G. FALCONNET /C.BRUNELOT/B.RAPENNE
GELLENONCOURT	- M.L. LEJEUNE/P.POIREL/
HARAU COURT	-
LAITRE SOUS AMANCE	- P. POTTIER / R. JALTEL
LANEUVELLOTTE	- F. GENAY
LENONCOURT	- P. THIRY /
MAZERULLES	- J. GLACET /ML.RAMPON /ML RAMPON
MONCEL SUR SEILLE	- E. BAZZARA / B.SESMAT
REMEREVILLE	- D.DURESNE / D.MOUGINET /
SORNEVILLE	- Y. VINCENT
VELAINE SOUS AMANCE	- B. BARBIER /JP.PERRIN/C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

D.LAPOINTE A E. DROUVILLE – L.VIRIOT A A.TISSERAND

ABSENCES EXCUSEES :

G.VISINE

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 36PRESENTS ET 38 VOTANTS

Monsieur le Président :

⇒ **Accueille** les élus au nom de la municipalité de LENONCOURT

⇒ **Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier) Madame DIAQUIN et Mme LE MAOUT (correspondants de l'Est Républicain)

⇒ **Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Roger Masson est désigné

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 13 juin 2012, lequel est approuvé par l'assemblée.

DE N°70 Mise en non valeur

Il convient de mettre en non valeur la créance des personnes suivantes :

Factures OM

- Madame THEVENIN Sandrine (Bouxières aux chênes / effacement de la dette - surendettement : 542.00 €

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **décide** de déclarer la dette de la personne ci-dessous irrécouvrable :
 - Madame THEVENIN Sandrine : 542.00€

Dispositif ACTES, codification des matières :7.1

DE N°71 Modifications budgétaires dépenses imprévues

Dans le cadre des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement, le président informe le conseil communautaire, des mouvements de crédits intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

Il s'agit au titre des dépenses imprévues de fonctionnement :

BP EAU POTABLE / compte 022

2 700 € affecté au compte 658

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte des mouvements de crédits effectués par le président dans le cadre des dépenses imprévues.
- **approuve** les mouvements de crédits détaillés ci-dessus.

Dispositif ACTES, codification des matières :7.1

DE N°72 confirmation cumul taux non utilisés

Le président rappelle que le conseil Communautaire a souhaité maintenir en 2012 le taux de CFE de 2011, soit 20.53%.

Le mécanisme de lien avec les taux ménages permettait de voter un taux maximal de CFE de 20.57 %.

Le conseil communautaire est donc informé qu'en vertu des dispositions du IV de l'article 1636B decies du code général des impôts, en reconduisant le taux 2011 de CFE de 20.53, qu'il peut se prévaloir d'une fraction de taux capitalisable de 0.040 % en réserve et qui pourra être utilisée sur trois ans.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de mettre en réserve la part capitalisable de 0.040 % du taux de CFE 2011.
- **Prend** acte que cette capitalisation n'est cumulable que sur 3 années

Débat :

Suite à plusieurs interrogations de l'assemblée, il est précisé que le taux de CFE voté en mars 2012 est lié à la taxe foncière et à la taxe d'habitation non bâti. De ce fait, le taux maximum qui aurait pu être instauré s'élevait à 20.57%, soit une différence de 0.040%. La nouvelle règle des services fiscaux permet aux collectivités qui le souhaitent, de cumuler cette fraction pendant 3 ans et, ainsi, pouvoir l'additionner au taux CFE qui sera voté dans un délai de 3 ans.

DE N°73 Emploi de vacataire pour surcroît de travail

M. le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

M. le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, des agents non titulaires pour exercer des fonctions d'agent administratif et /ou de fonction d'agent technique, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil communautaire constitué des délégués des 19 communes adhérentes,,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :
 - adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - adjoint technique de 2^{ème} classe
- **dit** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,
- **dit** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du 1er grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence,
- **autorise** en conséquence le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
- **demande** que le président informe le conseil communautaire à chaque fois qu'il aura recours à cette solution.
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Dispositif ACTES, codification des matières 4.2

DE N°74 ouverture poste adjoint administratif de 2^{ème} classe / chargé de mission Culture-jeunesse

Le président rappelle la décision du conseil communautaire de juin 2011, concernant la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour assurer les tâches de chargé de mission culture.

Sur avis du Bureau, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer la personne recrutée en qualité de stagiaire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fermer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- **décide** la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, temps plein ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

Dispositif ACTES, codification des matières 4.1

DE N°75 poste adjoint administratif de 2^{ème} classe / chargé de mission sociale

Le président rappelle la décision du conseil communautaire de juin 2011, concernant la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour assurer les tâches de chargé de mission sociale

Sur avis du Bureau, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer la personne recrutée en qualité de stagiaire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fermer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- **décide** la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, temps plein ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

Dispositif ACTES, codification des matières 4.1

DE N°76 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe / électromécanicien – assainissement

Le président rappelle la décision du conseil communautaire, concernant la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour assurer les tâches d'électromécanicien.

Sur avis du Bureau, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer la personne recrutée en qualité de stagiaire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fermer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- **décide** la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, temps plein ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

DOMAINE DE COMPETENCE : SPORT

Dispositif ACTES, codification des matières 7.2

Suite à l'étude concernant les équipements et les associations sportifs du Grand Couronné, Monsieur Pottier, vice président chargé du sport présentera les propositions de la commission sport concernant le soutien et le développement du sport de compétitions sur l'ensemble du territoire. (cf. note ci jointe).

DE N°77 Attribution de subvention exceptionnelle, Bouxières Evasion :

La commission sport-loisirs du 23 avril 2012 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de Bouxières Evasion, dans le but de valoriser la pratique du VTT sur le Grand Couronné :

Cette subvention permettra le financement des maillots des jeunes licenciés pour l'année 2012-2013, avec le logo de la Communauté de Communes : 1 500 € pour 40 maillots

En contre partie, l'association s'engage à diffuser sa communication sur tous les villages du Grand Couronné afin de permettre à tous les habitants du Grand Couronné d'accéder aux activités du club.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue** une subvention de 1 500 € à Bouxières Evasion pour l'achat des maillots 2012-2013.

DE N°78 Création et gestion d'un court de tennis communautaire :

La commission sport-loisirs du 28 février 2012 propose de réhabiliter un des deux courts de tennis situé à Champenoux qui deviendrait un équipement communautaire, dans l'objectif de développer la pratique du tennis pour les habitants du Grand Couronné :

Le coût de la rénovation s'élève à 35 000 € TTC avec une participation de la Communauté de Communes de 32 000 € maximum en fonction des subventions obtenues.

Pour permettre à la Communauté de Communes la prise en charge de cet équipement, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de rajouter « la création et l'aménagement d'un court de tennis à Champenoux » dans la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ».

La gestion et l'entretien seront délégués au club de tennis de Champenoux sous certaines conditions qui seront formalisées par convention.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 1 contre – 31 pour et 6 abstentions :

- **accepte** d'inscrire dans la compétence : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires » : Création, aménagement et gestion du deuxième terrain de tennis extérieur d'intérêt communautaire situé à Champenoux, rue du Général Castelnau, sur la section OB, parcelle 237(plan du cadastre ci joint), à compter du 01 novembre 2012.
- **approuve** la réalisation des travaux pour réhabiliter l'équipement
- **autorise** le président à signer avec la commune de Champenoux, un bail emphytéotique
- **autorise** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du projet
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional et du CNDS.
- **approuve** le principe de déléguer la gestion de l'équipement à l'association « tennis club Campussien ».

Débat.

Mr Philippe Gérardot, Champenoux, précise que sur le territoire il n'existe qu'un seul court de tennis pour la compétition et que celui-ci est très vétuste. Pour une question d'entretien et de longévité, l'intérêt est de refaire à neuf en dur sur un terrain existant.

Mme Brunelot, Eulmont, souhaite que l'accès à ce prochain court de tennis reste gratuit. Ce qui ne sera pas possible car ce terrain deviendra un terrain de compétition.

Mr Barbier, Velaine sous Amance, propose au club de Champenoux de devenir un club intercommunal.

Mr Guillaume précise que Chapenoux n'a pas attendu pour prêter la salle des sports à l'ASGC.

Mr Bernard Rapenne, vice président du SIS 1^{er} cycle, informe l'assemblée que le SIS a acheté le « Moulin Noir » sur la commune de Lay St Christophe qui va être rénové et qui sera mis à la disposition, prioritairement, aux communes membres du SIS ; et donc aux communes de la Communauté de Communes du Grand Couronné.

DE N°79 Création d'un Relais Services Publics à Champenoux

L'assemblée communautaire réunie le 13 février 2012 a délibéré en faveur de la création d'un Relais Services Publics. Afin de pouvoir solliciter le concours financier du FNADT qui prévoit une subvention annuelle de 10 000 € pour le fonctionnement, il convient de compléter les délibérations précédentes en précisant les plans de financement.

Plan de financement de fonctionnement pour la première année :

Dépenses		Recettes	
Poste accueil, animation et coordination 35 heures hebdomadaires	30 000 €	Financement de l'Etat dans le cadre du RSP (FNADT)	10 000 €
Télécommunication	350 €	Conseil général 54	6 470 €
Communication (dépliant et affiches de présentation du service)	1 000 €	Autofinancement de la CCGC	13 530 €
Consommables	1 000 €		
TOTAL	32 350 €	TOTAL	32 350 €

Plan de financement d'investissement :

Dépenses (en HT)		Recettes	
Mobilier de Bureau hebdomadaires	4 500 €	DETR 2012 (30%)	3 000 €
Poste informatique pour personnel et pour mise à disposition des usagers	3 000 €	Conseil général 54 (20%)	2 000 €
Matériel divers (imprimante, téléphone)	500 €	FNADT (30%)	3 000 €
Travaux de peinture	2 000 €	Autofinancement de la CCGC (20%)	2 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 1 contre – 35 pour et 2 abstentions :

- **approuve** les plans de financements ci-dessus
- **autorise** le président à solliciter le FNADT pour un montant de 10 000 € annuel pour le fonctionnement du Relais Services Publics
- **autorise** le président à solliciter à titre exceptionnel le FNADT pour un montant de 3 000 € annuel pour l'aménagement des locaux du Relais Service Publics.

Débat

Il est précisé que ce service est mis en place pour un an, et qu'un bilan sera fait afin de valider ou non sa prolongation.

Mr Jaillant rappelle les services qui seront parties prenantes : Cram, Pôle emploi, réseau gérontologique, Caf, Saur. Il précise que des actions spécifiques du type lien entre entreprise et apprenti pourraient voir le jour.

Mr Marchal, Eulmont, réaffirme que pour lui ce service doit être géré par l'Etat, et qu'il est contre la mise en place de ce type de service.

DE N° 80 Participation nouveau constructeur / taxe de raccordement

Le président rappelle que la participation « nouveau constructeur » était recouvrée lorsque les propriétaires emménageaient dans leur nouvelle demeure. A partir du 1^{er} Juillet 2012 cette participation a été supprimée (**article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012**). Elle est remplacée par la PFAC « Participation pour le financement à l'assainissement collectif » qui a été créée afin de :

- Pallier à cette suppression,
- Permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées,
- Satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux,

Il est donc nécessaire de mettre en place cette nouvelle PAC. Cette participation sera rendue exécutoire au 1 Juillet 2012,

Montants:

- Habitations : 3 100 € et 1 550 € par logement supplémentaires,
- Industriels : 4 286 €,

Modalités :

- Le propriétaire de l'immeuble nouvellement raccordé ou effectuant des travaux d'extensions sera redevable de cette participation,
- La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires,
- Cette participation n'inclue pas le coût des travaux nécessaires au branchement des canalisations de l'habitation sur le réseau principal,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** la mise en place de cette nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) selon les modalités et les montants indiqués ci-dessus

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N° 81- Rapport annuel eau potable 2011

Le président fait lecture du rapport 2011 sur le service d'eau potable.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** du rapport présenté par le président (cf. rapport disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la collectivité).

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°82 - Rapport annuel assainissement

Le président fait lecture du rapport 2011 sur le service d'assainissement.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** du rapport présenté par le président (cf. . rapport disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la collectivité).

DE N°83 - Rapport annuel assainissement non collectif

Le président fait lecture du rapport 2011 sur le service d'assainissement non collectif.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte du rapport présenté par le président (cf. rapport disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la collectivité).

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°84 - Prix de l'eau 2^{ème} semestre 2012 – commune de Sorneville

La commission hydraulique propose de fixer le prix de l'eau sur Sorneville pour le 2ème semestre 2012 de la façon suivante :

- ✓ Le tarif du forfait branchement : (rappel 1^{er} semestre 2012 : 37.80/2 = 18.90 €)
2^{ème} semestre 2012 : 38.19 € / 2 soit 19.10 €
- ✓ Le tarif de location du compteur : (rappel 1^{er} semestre 2012 : 7.60/2= 3.80 €)
2^{ème} semestre 2012 : 7.60 € / 2 soit 3.80 €
- ✓ Le prix au m3 : (rappel 1^{er} semestre 2012 : 1.37 €)
2^{ème} semestre 2012 : 1.43 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer le tarif de l'eau sur la commune de Sorneville pour le 2^{ème} semestre 2012 ainsi :
- ✓ Le tarif du forfait branchement sera de à 38.19 € / 2 soit 19.10 €
- ✓ Le tarif de location du compteur sera de 7.60 € / 2 soit 3,80 €
- ✓ Le prix au m3 sera de 1.43€

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°85 - Avenant Eau potable Rue Eglise Champenoux

Dans le cadre des travaux d'eau potable Rue Eglise à Champenoux, des travaux supplémentaires ont été ou sont sur le point de se réaliser :

Montant Prévisionnel des travaux : 187 959 € HT

Montant Marché : 116 250.50 € HT / Montant Avenant : 23 459 € HT (détail ci-dessous)

- ✓ Ajout de l'option 1 : Remplacement de la chambre de vannage génie civil : 6 500 €
- ✓ Ajout de l'option 2 : Remplacement de la robinetterie : 12 000 €
- ✓ Ajout Baïonnette (dépose et repose de canalisation assainissement) et fonçage pour les branchements ... : 4 959.60 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** ce principe et d'autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant (avenant avec l'entreprise Barassi sous la maîtrise d'œuvre IRH)

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°86 Avenant n°2 Station d'épuration Gellenoncourt :

Dans le cadre des travaux d'assainissement à Gellenoncourt, des travaux supplémentaires ont été ou sont sur le point de se réaliser (Mise en place de geogrilles, tranchées drainantes...) suite à la présence d'eaux claires sur la parcelle.

Montant Prévisionnel des travaux : 172 000 € HT

Travaux

Montant Marché : 167 000 € HT
 Montant Avenant n°1 : 22 230 € HT (Inox...)
 Montant Avenant n°2 : 28 465.64 € HT

MOE

Montant Marché : 14 176 € HT
 Avenant n°1 : Séparation de la MOE
 Montant Avenant n°2 : 3590.32€ HT

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** ce principe et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°2(avenant avec l'entreprise SOGEA et avec la maîtrise d'œuvre EGIDDE)

Débat :

Mr Guimont, maire de Champenoux, estime que le montant de l'avenant devrait être pris en compte par le bureau d'étude qui n'a pas fait correctement son travail

Mr Patrick Poirel, Gellenoncourt, s'interroge sur la capacité du maître d'œuvre. Un drain aurait dû être prévu, il était évident que les travaux ne tiendraient pas.

Dispositif ACTES, codification des matières 7.10

DE N°87 Avenant n°1 Branchement Plombs (Haraucourt) SIE de la PRAYE :

Dans le cadre des travaux d'eau potable sur Haraucourt, des travaux n'ont pas été réalisés (moins de branchements plombs que prévus)

Montant Prévisionnel des travaux : 400 000 € HT
 Montant Marché : 321 910 € HT
 Montant Avenant n°1 : - 56 917.60 € HT

A PAYER 264 992.40

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** ce principe et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet avenant N°1 (avenant avec l'entreprise SAUR et avec la maîtrise d'œuvre B3ESH)

DOMAINE DE COMPETENCE : TOURISME

Dispositif ACTES, codification des matières 8.8

DE N°88 Achat de matériel hippomobile pour le balayage de la Voie Verte:

Dans le cadre de l'entretien de la Voie Verte, il était proposé de lancer une étude de besoins, réalisée par le Haras National de Rosières aux Salines pour une solution de balayage et de tonte hippomobile de la Voie Verte.

Le montant de cette étude était de 3 785 euros HT.

La Commission Tourisme du 28 Juin 2012, propose de procéder à l'achat direct de ce matériel, sans lancer d'étude, après visite et essai du matériel.

Montant estimé à 7000€

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** la réflexion pour l'entretien hippomobile de la Voie Verte (balayage).

- **approuve** l'achat direct de matériel de balayage hippomobile
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ces achats de matériel.

Dispositif ACTES, codification des matières 8.4

DE N°89 Réalisation d'une liaison de la Voie Verte avec la piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère :

Dans le cadre des travaux de la liaison entre la Voie Verte du Grand Couronné et le projet de piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (CCSM), il avait été envisagé la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour effectuer ces travaux.

La Commission Tourisme réunit le 28 juin 2012, propose de ne mettre en place cette procédure qu'à partir du lancement, par la CCSM, du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de son second tronçon reliant le territoire de Brin sur Seille au territoire de Moncel sur Seille.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de travaux de liaison entre la Voie Verte du Grand Couronné et la piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère
- **approuve** la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de Seille et Mauchère pour la réalisation de ces travaux
- **valide** la proposition de la Commission Tourisme de ne déclencher la procédure de groupement de commandes, qu'à partir du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le second tronçon de la piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère,
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Dispositif ACTES, codification des matières 8.4

Débat :

Mr Thiry, Maire de Lenoncourt, informe l'assemblée qu'il ne faut pas oublier le projet des chemins du sel.

Mr Marchal, maire d'Eulmont, propose une réunion en septembre afin de réaliser un maillage de tout notre territoire et de travailler tous ensemble.

Dispositif ACTES, codification des matières 8.4

DE N°90 Achat de parcelles communales pour la réalisation du dernier tronçon de la Voie Verte sur le territoire de Moncel sur Seille:

Dans le cadre des travaux de construction du dernier tronçon de la Voie Verte du Grand Couronné; la Commission Tourisme réunit le 28 juin 2012, propose

- de valider le principe d'un achat de parcelles communales nécessaires pour la réalisation de ce projet sur le territoire de Moncel sur Seille.

Conformément à la délibération n°035 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 établissant la politique foncière de la Communauté de Communes du Grand Couronné; ces parcelles seront achetées au prix du terrain agricole.

Cet achat ne sera effectif qu'à partir de la réalisation du second tronçon de la piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère entre Brin sur Seille et Moncel sur Seille.

- d'autoriser le vice-président au Tourisme à entamer des négociations d'achat de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet, avec les propriétaires concernés sur le territoire de la commune de Pettoncourt (57170),

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le principe de l'achat de parcelles sur le territoire de la commune de Moncel sur Seille pour la réalisation du dernier tronçon de la Voie Verte
- **approuve** la proposition de la Commission Tourisme de ne lancer la procédure d'achat qu'à partir du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le second tronçon de la piste cyclable de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère,
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure d'achat foncier.
- **autorise** le vice-président à négocier l'achat d'une emprise "Voie Verte" avec le propriétaire et l'exploitant concerné (territoire de Pettoncourt)

Dispositif ACTES, codification des matières 1.6

DE N°91 Attribution mission de maîtrise d'œuvre Annexe Culturelle Maison du Sel:

Par MAPA et après négociation, la commission d'attributions des marchés du 11 mai 2012 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel à l'agence B2H de Nancy, pour un montant de 93 750,00 euros HT. **(Tranche ferme 70706.80 HT et tranche optionnelle 23 043.20€ HT)**. Actuellement seule la tranche ferme a été signée

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** le choix de la commission d'attributions des marchés, de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel à l'agence B2H pour un montant de 93 750,00 euros HT (tranche ferme 70 706.80 HT et tranche optionnelle 23 043.20€ HT)
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à ce marché

Débat :

Mr Diedler, Mazerulles, et Mr Marchal, Eulmont, demandent à quoi correspond la tranche optionnelle.

Mr Jaillant leur précise qu'il n'est pas prévu d'aller au-delà de l'enveloppe inscrite au budget soit 385 000€ tout compris.

DOMAINE DE COMPETENCE : ENVIRONNEMENT
--

Dispositif ACTES, codification des matières 8.8

DE N°92 Rapport annuel prix qualité service d'élimination des déchets:

Présentation du rapport annuel 2011 à l'assemblée.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte du rapport présenté par le président (cf. rapport disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la collectivité).

Débat :

Mr Claude Renaud souhaite informer Mr Bazzara d'une réflexion du Conseil Général sur la mise en place de la Redevance Incitative.

Il précise que cette réflexion ne remet pas en cause notre mise en place de la RI.

Il profite de cette intervention pour informer l'ensemble des délégués des subventions SDE 54 versées aux communes en 2012.

DE N°93 Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du passage à une redevance incitative :

Le marché de prestation de services concernant la collecte des ordures ménagères, des objets encombrants et des déchets recyclables secs, arrive à échéance au 31 décembre 2012.

Afin d'assurer la continuité de ce service public et suite à la délibération n° 123/11/2011 approuvant le passage à la redevance incitative (RI) au 1^{er} janvier 2013, nous avons publié un appel d'offres ouvert pour notre nouveau marché intitulé « gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du passage à une redevance incitative » (n° 20120000000050000), marché alloti, composé comme suit :

- ✓ LOT N°1 : Fourniture de bacs roulants et de puces
- ✓ LOT N°2 : Collecte des OMR et encombrants au PAP
- ✓ LOT N°3 : Collecte des recyclables en apport volontaire
- ✓ LOT N°4: Tri et conditionnement des recyclables
- ✓ LOT N°5: Traitement des ordures ménagères résiduelles

Durée de validité :

✓ Pour le lot 1 : durée ferme de 4 ans, date prévue de démarrage juin 2012

✓ pour les lots 2, 3, 4 et 5 : durée ferme de 5 ans, à compter du 01/01/2013

La CAO d'ouverture des plis s'est réunie le 30 mai 2012 et la CAO d'attribution est prévue le lundi 09 juillet 2012.

Il convient d'autoriser le Président à signer le marché, pour les 5 lots. De plus, le lot 1 étant un marché à bon de commandes pour la fourniture de bacs roulants et de puces, il convient également d'autoriser le Président à commander ce matériel pour une livraison en automne 2012.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer le marché
- **autorise** le Président à passer les commandes nécessaires à la mise en place de la RI sur le territoire, comme défini dans le lot 1

CULTURE

Dispositif ACTES, codification des matières 7.2

DE N°94 Attribution de subvention

La commission culture du 19 juin 2012 a décidé d'attribuer deux subventions aux associations Tous en Sel d'Haraucourt et l'AFR de Lenoncourt.

- ✓ **Sentiers du Sel, le 2 septembre 2012 à Haraucourt (Associations Tous en Sel). Budget prévisionnel éligible : 2600 € -Subvention : 975 € (37,50 %) sur la base du règlement « projet intercommunal »** *Sous condition, que l'association s'engage à faire des demandes de subventions à la Communauté de Communes du Sanon et celle du Sel en Vermois car le projet est intercommunautaire (marche thématiques sur l'ensemble du bassin salinier, différents acteurs des 3 Communautés de Communes)*
- ✓ **La valse des pingouins, le 08 septembre à Lenoncourt (Associations AFR de Lenoncourt). Budget prévisionnel éligible : 2049 €. Subvention : 461 € (22,5 %) sur la base du règlement « diffusion culturelle ».**

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte de cette décision, conformément à la délibération du conseil communautaire du 31 mai 2011.

1- Les Désherbeurs Thermiques pour l'ensemble des communes viennent d'être commandés et seront livrés si tout va bien en Juillet (Accord de l'Agence de l'eau qui subventionne cette opération courant Juin 2012). Une formation sera réalisée par l'entreprise.

2- La Communauté de Communes recherche trois lieux couverts pour permettre le stockage des bacs OM pendant 3 mois (septembre, octobre et pour partie novembre) répartis sur tout le territoire (nord, centre et sud). Merci de bien vouloir prendre contact avec madame Parizot, le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES

CHAMPENOUX

Mr Guimont réitère sa demande d'installation de panneaux uniformisés pour les points d'apports de déchets verts afin d'informer les usagers et d'éviter des dépôts sauvages. Le nécessaire va être fait prochainement.

DOMMARTIN :

Mr Mathey rappelle à Mr Guillaume qu'il avait proposé un fond de concours lors d'une rencontre et que le sujet serait abordé par Yvon Vincent lors de son exposé sur le développement du territoire au cours de l'assemblée en date du 13 juin et que la question serait mise à l'ordre du jour de ce soir.

Mr Guillaume précise que cette question pourra être abordée en Conseil que lorsque le projet sera complet (investissement et fonctionnement) et après qu'il aura été étudié en commission tourisme.

Mr Mathey demande qu'un responsable de l'assainissement prenne contact avec Mr Claude Florentin afin de résoudre un problème d'assainissement. Il souhaite également qu'une information soit adressée à tous les habitants de Dommartin pour la déconnexion de leurs fosses septiques.

EULMONT :

Mr Marchal informe l'assemblée qu'il va devoir ouvrir une salle de classe supplémentaire comme dans d'autres villages, et regrette que la compétence scolaire n'ait pas été transférée à la Communauté de Communes car selon lui, les communes vont rencontrer des difficultés d'investissement. Mr Brugière (Bouxières) lui demande de respecter le choix des élus.

Mr Falconnet invite l'assemblée à une réunion d'information sur la journée forestière le 13 septembre 2012 à Eulmont

MAZERULLES :

Mr Diedler propose que les questions supplémentaires inscrites soient distribuées à l'ensemble des délégués présents.

Suite à une remarque d'un notaire, il demande que le nom du signataire soit mentionné sur les DICT.

LENONCOURT :

Mr Thiry informe l'assemblée qu'un groupe de parents a décidé de se constituer en association afin de créer une structure petite enfance privée.

Il souhaite faire part à l'assemblée que certains habitants subissent des désagréments concernant les mauvaises odeurs des fosses septiques individuelles. Mr Guillaume lui précise que c'est à la charge des propriétaires de les entretenir.

Monsieur Guillaume souhaite à tout le monde de très bonnes et douces vacances.

La séance est levée à 20h30

Les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objets	Matières des actes
070	Mise en non valeur OM	FINANCES LOCALES
071	Modifications budgétaires	FINANCES LOCALES
072	Confirmation cumul taux non utilisés	FINANCES LOCALES
073	Emploi de vacataire pour surcroit de travail	PERSONNEL
074	Ouverture de poste adjoint technique 2 ^{ème} classe Culture	PERSONNEL
075	Ouverture de poste adjoint technique 2 ^{ème} classe social	PERSONNEL
076	Poste adjoint technique 2 ^{ème} classe électromécanicien assainissement	PERSONNEL
077	Attribution subvention Bouxières Evaison	SPORT
078	Création et gestion d'un court de tennis à Champenoux	SPORT
079	Création d'un Relais Services Publics	SOCIALE
080	Participations nouveau constructeur PAC	ASSAINISSEMENT
081	Rapport annuel eau potable	ASSAINISSEMENT
082	Rapport annuel assainissement	ASSAINISSEMENT
083	Rapport annuel assainissement non collectif	ASSAINISSEMENT
084	Prix de l'eau 2 ^{ème} trimestre 2012 Sornéville	ASSAINISSEMENT
085	Avenant eau potable rue de l'Eglise Champenoux	ASSAINISSEMENT
086	Avenant n°2 STP Gellenoncourt	ASSAINISSEMENT
087	Avenant n°1 branchement plombs SIE de la Praye	ASSAINISSEMENT
088	Achat matériel hippomobile balayage voie verte	TOURISME
089	Marché pour réalisation liaison voie verte	TOURISME
090	Achat parcelles communales pour voie verte à Moncel	TOURISME
091	Attribution Maitrise d'œuvre annexe MDS	TOURISME
092	Rapport annuel 2011 élimination déchets	ENVIRONNEMENT
093	Marché gestion des déchets passage à la RI	ENVIRONNEMENT
094	Attribution subvention Tous en Sel et AFR	CULTURE